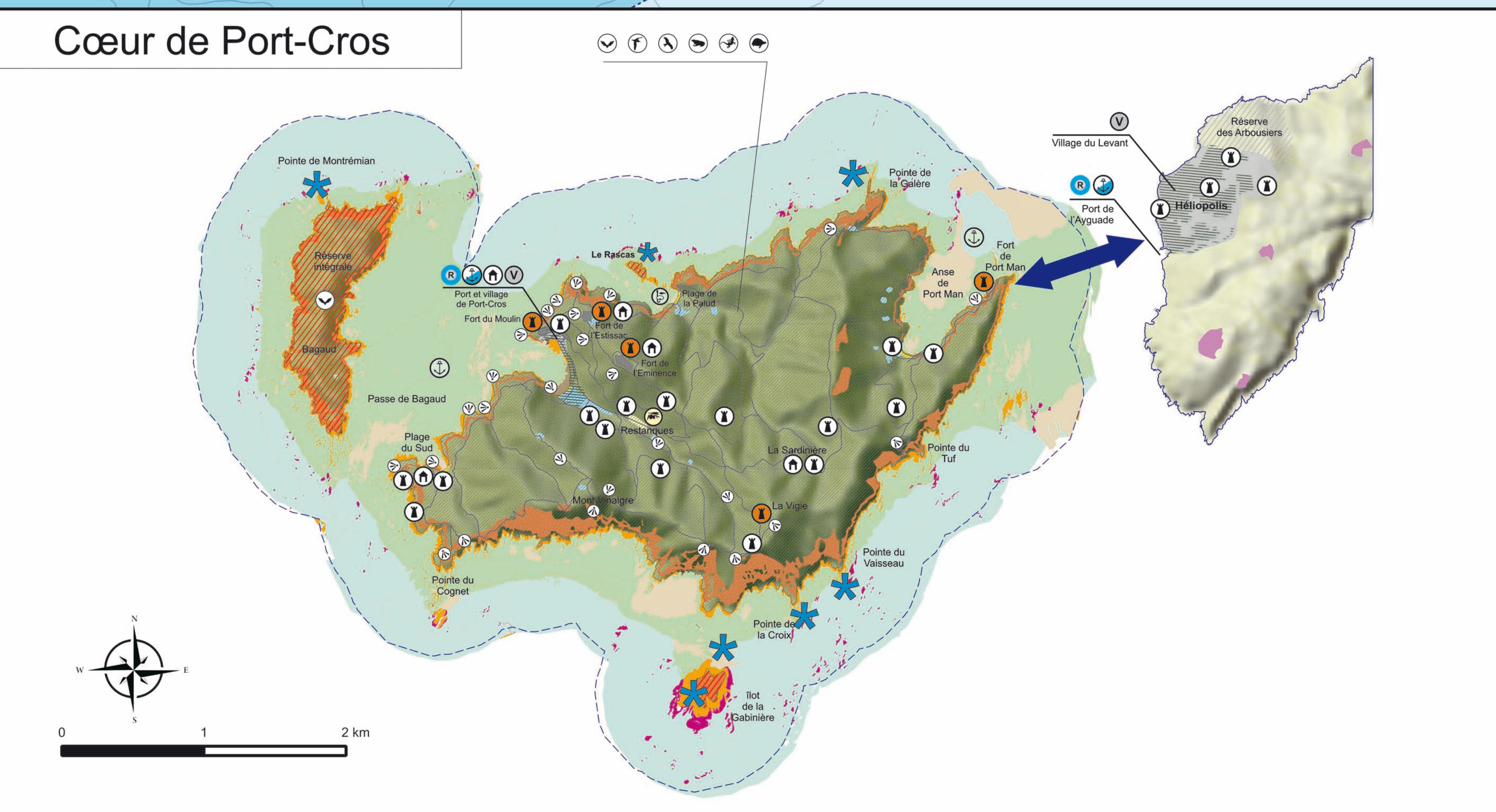
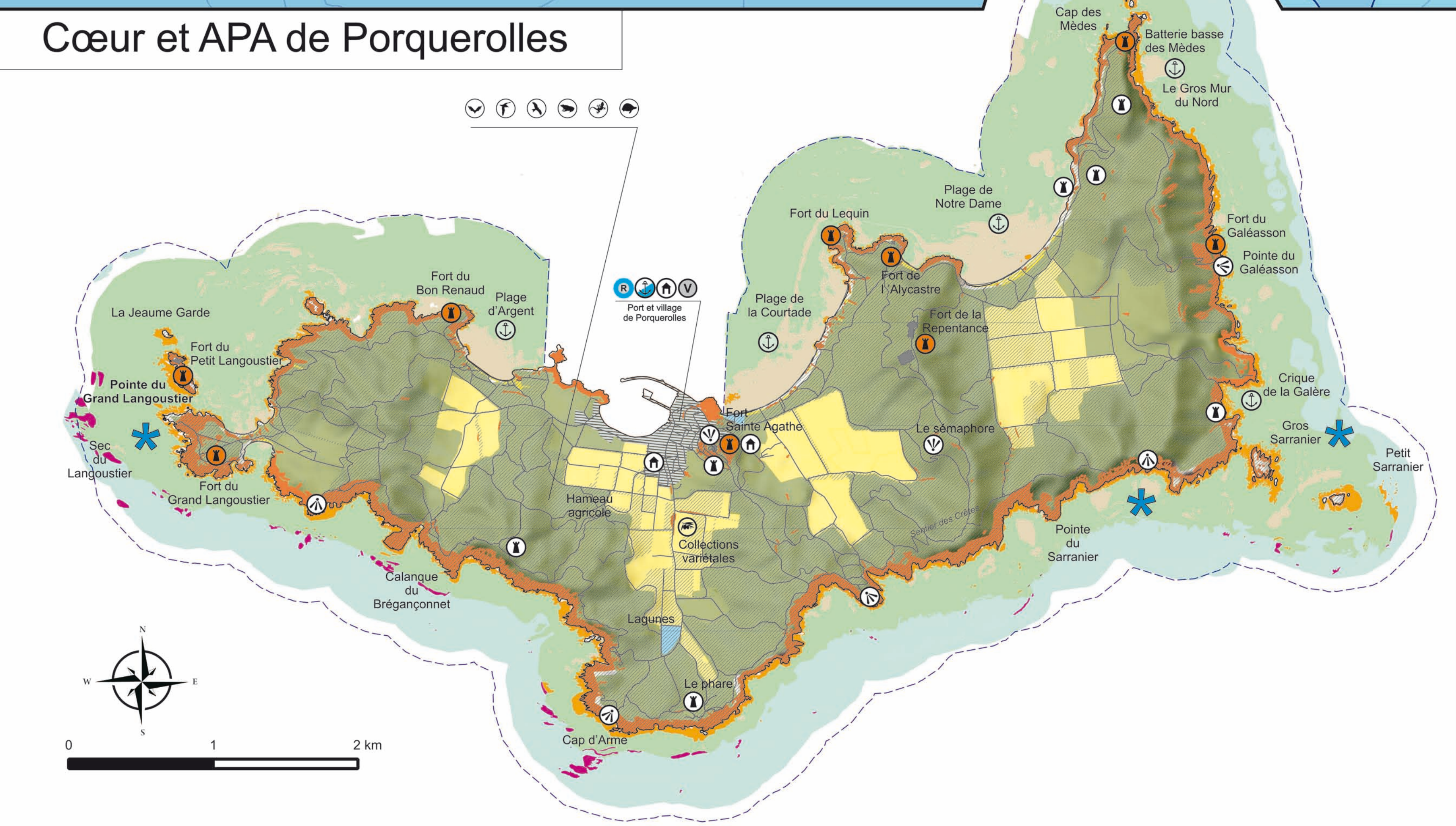


LES VOCATIONS POUR L'AIRE D'ADHESION ET L'AIRE MARITIME ADJACENTE	
A1	Vocation de maintien et de dynamisation de l'agriculture Espaces à dominante agricole Ceintures agricoles péri-urbaines
A2	Vocation de préservation et de gestion durable des espaces naturels Espaces à dominante naturelle Espaces naturels du Levant (sauf impératif Défense) Principales zones humides Fleuves côtiers et leurs ripisylvies
A3	Vocation de préservation, de valorisation et de mise en réseau des patrimoines Patrimoine culturel bâti Espaces terrestres d'intérêt patrimonial majeur Jardins remarquables / Jardins remarquables en projet Points de vue remarquables Espaces marins d'intérêt écologique majeur Voc d'intérêt patrimonial
A4	Vocation d'accueil maîtrisé de la fréquentation et des activités Espaces d'organisation et d'accueil du public 1 million de visiteurs * 300 000 visiteurs * 50 000 visiteurs * Espaces d'organisation des activités nautiques et balnéaires à l'échelle d'une rade, d'une baie ou d'un golfe * à l'échelle d'un site localisé à fort enjeu *
A5	Vocation d'accueil et d'information et d'éducation du public Maisons de parc et points d'information Sentiers sous-marin, sentiers sous-marins en projet (réseau des sentiers)
A6	Vocation d'aménagement durable et de mobilité apaisée Espaces à dominante urbaine à revitaliser et à requalifier Zones d'activité de défense à dominante naturelle Entrées de ville et axes à apaiser et à requalifier Espaces bâtis littoraux d'intérêt paysager à promouvoir ou à requalifier Espaces à vocation de transport d'accès multimodal Espaces à vocation de reconversion, de requalification fonctionnelle environnementale et paysagère Ports / Ports propres / Ports propres en projet
Légende générale	
Cœurs Marins	
Cœurs terrestres	
Aire Marine Adjacente (AMA)	
Aire Potentielle d'Adhésion (APA)	
Transports maritimes vers les îles	
Infrastructures routières principales	
Infrastructures routières secondaires	
Voie ferrée	
Projection : Lambert 93 Système géodésique : RGF 93 Conception : Parc national de Port-Cros Edition : août 2014	
Sources : Parc national de Port-Cros, AUDAT, CG 83 CRIGE PACA, GIS Posidonie, DREAL PACA Conservatoire Botanique National Méditerranéen, SCOT des cantons de Grimaud et Saint-Tropez, Parcs nationaux de France Font cartographique : BATHY-HydroIT © SHOM 2010 BD TOPO © IGN 2010	

VOCATIONS POUR LES CŒURS TERRESTRES, MARINS ET L'AIRE POTENTIELLE D'ADHESION DES ÎLES	
C1	Vocation de mise en valeur et de préservation des patrimoines Espaces à vocation de préservation et de mise en valeur des patrimoines : Villages et espaces urbanisés Port propre en projet Mouillages à organiser Espaces cultivés à valeur patrimoniale Point de vue remarquable Patrimoine bâti culturel Monument classé ou inscrit
C2	Vocation de préservation de la biodiversité Réservoirs de biodiversité terrestres : Milieux forestiers et maquis Espaces naturels du Levant (sauf impératif Défense) Milieux de fortes pentes et de falaises Milieux de dunes littorales Milieux humides et mares temporaires Espaces à dominante agricole Réservoirs de biodiversité marine : Herbier de posidonie Récif barrière Coralligène Roche infralittorale à algues photophiles Zone sableuse Détritique côtier Espaces patrimoniaux prioritaires Réserves intégrales (îlots de Bagaud, de la Gabinière et rochers du Rascais à Port-Cros) Espace naturel des Arbousiers (Ile du Levant) Espaces d'organisation des activités nautiques et balnéaires
C3	Vocation de développement local durable Espaces à dominante agricole Liens à conforter entre les îles Maison de parc et point d'information Sentier sous-marin
C4	Vocation d'aménagement durable Espaces d'aménagement durable : Espaces à dominante urbaine Espaces bâtis d'intérêt paysager à promouvoir et à requalifier Zones d'activité de défense à dominante naturelle Espaces à vocation de requalification fonctionnelle, environnementale et paysagère
Légende générale Cœurs marins Cœurs terrestres Pistes et sentiers	



Charte du Parc national de Port-Cros

CARTE DES VOCATIONS
Annexe cartographique

Projet soumis à consultation institutionnelle et enquête publique

Arrêté par le Bureau et le Conseil d'administration des 04 et 17 juillet 2014

Edition du 06 août 2014